

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
SOMME

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MORISEL**

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 13

Qui ont pris part à la délibération : 10

Date de la convocation : 20/11/2024

Date d'affichage : 29/11/2024

N° Délibération : 32-11-2024

Présents : Mmes Chrystèle CATEL, Ophélie COUZEREAU ; MM. Frédéric BÉRULLIER, Olivier DUMONT, Marino PEGORARO, Hervé PROYART, Vincent RETOURNÉ, Michel VAN DE VELDE.

Absents excusés : MM. Francis JULLIEN représenté par Frédéric BÉRULLIER, Gabriel LEFEVRE représenté par Ophélie COUZEREAU.

Absents : Mme Claire DACHICOURT non représentée et M. Jérémy DEVOS non représenté
Sous la présidence de M. Michel VAN DE VELDE, Maire.

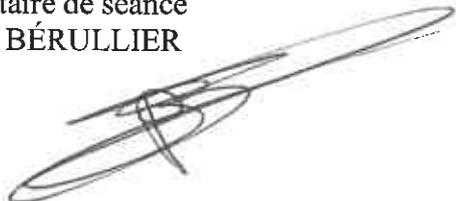
Secrétaire de séance : M. Frédéric BÉRULLIER est nommé secrétaire de séance.

DEL N° 32-11-2024 Avenant transmission ACTES :

M. le Maire expose aux membres du Conseil présents que le décret n° 2005-324 du 07 avril 2005 pris en application de l'article 139 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales dispose que la collectivité qui choisit d'effectuer par voie électronique sa transmission de tout ou partie des actes soumis au contrôle de légalité signe avec le préfet une convention comprenant la référence du dispositif homologué de télétransmission. La convention a été signée le 05 mars 2018. Il donne lecture de l'avenant concernant la transmission des actes budgétaires pour le compte financier unique qui sera mis en place à partir du 1^{er} janvier 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité, 10 voix pour**, (Mmes Chrystèle CATEL, Ophélie COUZEREAU ; MM. Frédéric BÉRULLIER, Olivier DUMONT, Marino PEGORARO, Hervé PROYART, Vincent RETOURNÉ, Michel VAN DE VELDE, Francis JULLIEN représenté par Frédéric BÉRULLIER, Gabriel LEFEVRE représenté par Ophélie COUZEREAU) **décide** de procéder à la télétransmission des actes budgétaires au contrôle de légalité **et donne son accord** pour que le Maire engage toutes les démarches y afférentes et autorise le Maire à signer l'avenant concernant ces télétransmissions.

Le secrétaire de séance
Frédéric BÉRULLIER



LE MAIRE
MICHEL VAN DE VELDE

- Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
- Pour extrait conforme, Morisel, le 29 novembre 2024.
- Transmis au représentant de l'État et publié le : 29 novembre 2024.